



Edito : Ne nous laissons pas insulter, préparons le combat ! - CSA Académique du mardi 15 octobre 2024 - Aménagement d'horaires pour raison de santé - Baromètre QVCT 2024... - Réforme des retraites : Abrogation ! - Brèves : Mouvement INTER 2025, Dispositif « Poste adapté », Concours, Titre de transport et remboursement, Inclusion scolaire, CSA-SD 33.

Ne nous laissons pas insulter, préparons le combat !

En quête d'économies pour boucler le budget de l'Etat et limiter l'envolée du déficit public, le Premier Ministre a décidé de s'attaquer aux congés pour maladie des agents publics, un sujet extrêmement sensible qui revient sur la table quasiment chaque année, notamment via le Sénat.

En effet, s'appuyant entre autres sur une « revue de dépenses » réalisée par l'inspection générale des finances qui affirme qu'en 2022, les fonctionnaires comptaient en moyenne 14,5 jours d'absence par an, contre 11,6 jours dans le privé, le gouvernement souhaite, dès 2025, ne plus payer du tout les deuxième et troisième jours d'absence des fonctionnaires pour raison de santé, tout en limitant, ensuite, leur rémunération à 90 % de leur traitement, si l'arrêt de travail se prolonge au-delà de cette période de trois jours. Et tout cela, nous disent ceux qui défendent ce projet, afin de rétablir une égalité de traitement entre le Public et le Privé... Quelle bande de menteurs ! Ils ne peuvent ignorer (récent rapport des inspections générales des affaires sociales et des finances) qu'aujourd'hui l'avantage est déjà au privé, avec 70% des salariés qui sont protégés contre la perte de revenu induite par le délai de carence, par le biais de la prévoyance d'entreprise ! Et concernant plus spécifiquement les enseignants, même s'il y a eu ces dernières années une

augmentation, ce nombre de jours est aujourd'hui identique à celui du privé. Et n'oublions pas que lorsque nous sommes en arrêt de travail, les HSA et autres indemnités sont supprimées !

Après l'annonce de 4000 suppressions de postes à l'Education nationale, le ministre de la Fonction Publique dit vouloir « responsabiliser les agents » ! Ses propos sont infantilisants et inadmissibles !

Rappelons que c'est la politique menée par les gouvernements successifs qui est la principale responsable de la dégradation de la santé des agents, avec des suppressions de postes, des réformes néfastes (inclusion systématique, évaluation PPCR...), une médecine de prévention insuffisante, etc. !

Les parlementaires sont en train de discuter du projet de loi de finances et les amendements fusent ! Mais que sera réellement le budget 2025, dans une Assemblée sans majorité, rien ne dit que ce qui est présenté par le Premier Ministre sera adopté, ni que les propositions arrivées par amendement resteront.

Ce qui est certain, c'est que le gouvernement s'acharne sur les fonctionnaires ! Si nous ne les arrêtons pas, ils nous prendront tout !

Chers collègues, il nous faut préparer la grève !

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le SNETAA-FO compte sur vous !

EM

Le premier Comité Social d'Administration Académique de cette année scolaire s'est réuni le mardi 15 octobre au rectorat de Bordeaux. Vous trouverez **notre déclaration liminaire** en ligne sur notre site Internet.

A l'ordre du jour de ce CSA-A, notamment le bilan de la rentrée dans l'académie de Bordeaux avec les constats habituels : **effectifs, orientation et affectation des élèves**. Qu'en est-il pour la Voie Professionnelle ?

Effectifs élèves

Tous les niveaux enregistrent une hausse par rapport à 2023 :

- seconde professionnelle : + 43 élèves (+0,6%)
- première professionnelle : +102 élèves (1,5%)
- terminale professionnelle +223 élèves (3,8%).
- première année CAP : + 50 (+2,7%)
- deuxième année CAP : + 38 élèves (+2,5%).

Concernant les SEGPA, il y a une baisse pour la classe de 3^{ème} (-83), mais une hausse pour les 3 autres niveaux (+45).

Les BTS accueillent plus d'élèves sous statut scolaire qu'à la rentrée précédente. En première année les effectifs augmentent avec 157 élèves de plus (+4,3%), en deuxième année les effectifs baissent avec 129 élèves de moins (-4,4%).

Orientation

Après la classe de troisième générale, le taux académique de décision d'orientation vers la voie professionnelle est en hausse (37,13 % contre 36,87 % en 2023) :

- 1^{ère} année de CAP : 10,61 % contre 9,84 % en 2023.
- 2^{nde} professionnelle : 27,13 % contre 27,02 % en 2023.

Après la 3^{ème} Prépa-Métiers, on constate une hausse des décisions d'orientation vers la 1^{ère} année de CAP (42,6 % contre 36,8 % en 2023), mais une baisse vers la 2^{nde} professionnelle (57,1 % contre 62,2 % en 2023).

Après la classe de seconde générale et technologique, la demande exprimée par les familles pour la voie professionnelle au niveau académique est de 8,83 % (1,22 % pour la 1^{ère} année de CAP, 1,35 % pour la 2^{nde} professionnelle et 6,25 % pour la passerelle vers la 1^{ère} professionnelle). Le taux d'avis favorable n'est que de 5,35 %.

Affectation des élèves

Le poids des secondes professionnelles par rapport aux CAP est stable dans l'académie. Il représente 77,3 % de l'offre de formation post-3^{ème}.

Au total, 10 109 affectations ont été prononcées en 2024 dans la voie professionnelle (+ 215 par rapport à 2023).

Vous pouvez retrouver **le bilan complet de l'affectation en lycée pour cette rentrée 2024** en ligne sur notre site Internet.

Aménagement d'horaires pour raison de santé

Les personnels enseignants confrontés à une altération de leur état de santé peuvent solliciter un allègement de service ou un aménagement de leur emploi du temps.

La circulaire académique qui présente les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs est en ligne sur notre site Internet. Nous invitons ceux qui pensent être concernés par un tel dispositif, à une lecture attentive de cette circulaire. **La campagne de saisie débute ce lundi 4 novembre 2024.**

En bref :

L'allègement de service ne peut être au maximum que de 6h hebdomadaires pour 18h d'obligations de service et est attribué pour une seule année scolaire (à renouveler si besoin mais cela reste exceptionnel).

L'allègement de service n'est pas compatible avec le « Pacte », les HSE, HSA et pondération de service.

La possession d'une RQTH ne donne pas un droit systématique au dispositif.

Dans les faits, nous connaissons beaucoup de collègues qui au vu de leur situation mériteraient cet allègement, mais faute de moyens il y a peu « d'élus ».

Nous vous invitons à faire quand même la demande si vous l'estimez nécessaire !

L'aménagement d'emploi du temps, quant à lui, a pour objectif de permettre le maintien en activité par une adaptation des horaires, une attribution d'une salle de classe, etc. Malheureusement, les préconisations de la médecine du travail peuvent être modulées en fonction des nécessités de service... L'avis du chef d'établissement est donc essentiel.



Les décisions d'attribution seront prises courant juin 2025... Enfin, si les services RH du Rectorat ne sont pas trop débordés comme ils le sont depuis quelques années maintenant... Les collègues seront informés de la décision par courrier via le chef d'établissement.

L'inscription se fait **exclusivement** par l'application ARTEMIS :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/artemis/>

ATTENTION : l'application ferme le vendredi 20 décembre 2024.

Afin de permettre au médecin de prévention d'apprécier la demande, chaque agent doit transmettre, sous pli confidentiel, avec la mention « demande d'aménagement d'horaires », un certificat médical et un exemplaire de la demande :

-  à la médecine du travail de leur DSDEN pour les collègues affectés dans les Landes, le Lot & Garonne ou les Pyrénées Atlantiques ;
-  au Secrétariat du service de la médecine du travail, 5 Rue Joseph de Carayon Latour, 33060 Bordeaux Cedex, pour les autres (Dordogne & Gironde).

Si vous avez besoin d'aide ou de conseils, n'hésitez pas à contacter le SNETAA-FO.

Baromètre QVCT 2024...

Entre le 18 juin et le 19 juillet dernier, nous étions sollicités pour répondre à une enquête QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail) concernant tous les personnels de l'enseignement public. Alors que la période était plutôt propice à la préparation des vacances estivales, nous avons tout de même été un peu plus de 18% (9118 sur 50206 personnels) à donner notre avis, dont près de 61% d'enseignants.

C'est lors de la F3SCT-A (Formation Spécialisée à la Santé, la Sécurité et au Conditions de Travail Académique) du 18 octobre dernier (**voir notre déclaration** préliminaire sur notre site internet) que les résultats de cette enquête ont été dévoilés par notre administration. Ce « baromètre QVCT 2024 » sera envoyé très prochainement à tous les personnels concernés, mais nous vous en livrons ici notre synthèse en fonction des différents thèmes abordés.

Compétences et parcours professionnels :

77,5% ne se sentent pas accompagnés dans leur évolution de carrière et leurs projets professionnels... c'est à croire que le PPCR, si cher à la FSU et à l'UNSA, n'apporte pas satisfaction...

Conciliation entre vie professionnelle et vie privée :

78,8% déclarent dépasser leurs obligations de temps de travail, dont 31,9% quotidiennement.

72,6% n'arrivent pas facilement à se décontracter, ni à oublier tout ce qui concerne leur travail lorsque leur journée de travail est terminée.

Santé au travail et environnement de travail :

65,6% éprouvent du stress au travail, dont 15,8% presque toujours !

59,7% indiquent que leur sommeil est impacté par leur travail, dont 13,3% presque toujours.

61,6% ont déjà été en situation de souffrance au travail (42,8% plusieurs fois), 56% d'entre eux n'ont pas su à qui s'adresser et 79,9% n'ont pas trouvé la procédure d'alerte adaptée.

Sens au travail et management :

63,9% pensent que leur travail n'est pas reconnu, 15,7% qu'il manque de sens et 2,6% qu'il est inutile.

54,6% estiment ne pas avoir suffisamment de reconnaissance que ce soit en termes de responsabilités, remerciements, soutien ou rémunération. Il est à noter tout de même que 8,1% des sondés disent avoir une juste rémunération... s'ils le disent !

40,3% ont l'impression d'être en contradiction avec leurs valeurs.

52,8% sont confrontés à des injonctions contradictoires.

59% ne sont pas encouragés par leur encadrement direct, particulièrement dans les pics d'activité ou pour les nouvelles tâches.

63,7% sont soumis à une forte pression au travail... sans doute une cause des 65,6% de stress au travail !

Organisation, contenu et réalisation du travail :

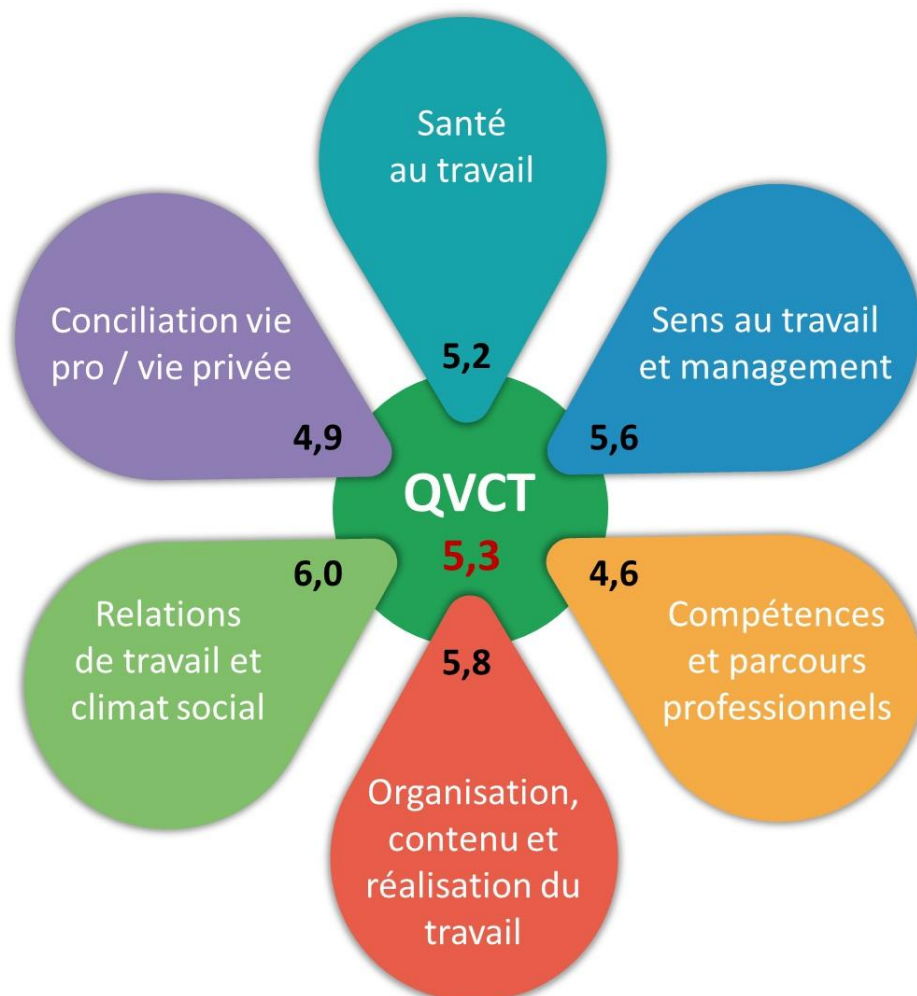
51,4% pensent que la quantité de travail qui leur est demandée est peu ou pas du tout adaptée (trop ou pas assez, ce n'est pas précisé, mais comme 90,3% indiquent ne pas s'ennuyer au travail... ceci étant, le résultat sur les conditions de travail peut être similaire...)

59,5% doivent assumer des tâches qui ne relèvent pas de leur compétence.

Relation de travail et climat social :

58,9% ont subi au moins une fois des agressions (53,9% par les familles, 52,3% par les élèves, 29,9% par les collègues), verbales dans 98,3% des cas (y compris écrits et gestes inappropriés).

Nous ne sommes guère étonnés par ces chiffres, ils reflètent ce que nous constatons tous les jours lors des HMIS que nous organisons, appels téléphoniques que nous recevons... et nous le dénonçons à chaque occasion qui nous est donnée. Cette enquête a été initiée par notre administration, la Rectrice ne peut ignorer ces résultats. Et vous pouvez compter sur nous pour lui rappeler qu'une des 3 ambitions du projet académique en cours est de « renforcer la qualité de vie au travail des personnels et les pratiques de collaboration ». D'après ce baromètre QVCT, le temps est à l'orage sur cette ambition...



Réforme des retraites : Abrogation !

Le samedi 26 octobre dernier, plus de 2 000 militants venant de toute la France se sont retrouvés à Paris, à la Maison de la Mutualité, dans une salle comble et survoltée, déterminés à en découdre pour l'abrogation de la réforme des retraites. Il s'agissait d'un meeting FO de préparation à la mobilisation.

En effet, dans un contexte particulièrement explosif, où le gouvernement s'apprête à saccager nos services publics, la Sécurité sociale, nos salaires et nos statuts à travers un budget d'austérité, pour FO, il est nécessaire plus que jamais de passer à l'offensive !

La conclusion de la résolution du Comité Confédéral National (CCN = parlement de FO) réuni à Carcassonne les 24 & 25 septembre derniers, était celle-ci : « Pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires, le CCN décide d'engager une campagne de mobilisation (assemblée de syndiqués, réunions publiques et meetings locaux, distributions de tracts, collages, etc.) avec organisation d'un meeting à caractère national à Paris avant le débat à l'Assemblée nationale.

Parallèlement, le CCN mandate le Secrétaire général et le bureau confédéral pour proposer aux autres organisations syndicales l'action commune afin d'obtenir par la mobilisation – y compris par la grève – l'abrogation de la réforme des retraites. ».

Chers collègues, vous l'aurez compris, notre organisation reste mobilisée et déterminée pour obtenir l'abrogation de la réforme des retraites !



Brèves

Mouvement INTER 2025

Les collègues voulant participer au mouvement Inter Académique pourront saisir leurs vœux sur SIAM à compter du mercredi 6 novembre 2024 midi et jusqu'au mercredi 27 novembre 2024 midi. Ils pourront saisir jusqu'à 31 vœux pour des académies et 15 pour les mouvements spécifiques. Le SNETAA-FO va organiser des réunions d'information notamment à l'INSPE. En attendant, un **extrait du bulletin officiel spécial n° 5 du 31 octobre 2024** est en ligne sur notre site Internet.

Dispositif « Poste adapté » :

Les collègues qui rencontrent des **difficultés dues à leur état de santé** peuvent faire une demande pour être affectés, à la prochaine rentrée, sur un poste adapté. Date butoir pour faire une demande : **7 novembre 2024**. Vous trouverez des explications détaillées dans notre « **Note aux S1 du 30 septembre 2024** ».

Concours :

Les inscriptions aux concours de la session 2025 sont ouvertes du mardi 1^{er} octobre 2024 (12h00) au jeudi 7 novembre 2024 (12h00, heure de Paris). La note de service du 19 septembre 2024 sur l'organisation des concours est parue au BO n°36 du 26 septembre 2024. Chers collègues contractuels, si vous êtes prêts à la mobilité (et surtout, n'écoutez pas ceux qui pourraient vous promettre une mutation immédiate près de chez vous !), mais aussi prêts à avoir une « meilleure » carrière que celle qui vous attend si vous ne devenez pas titulaires, alors n'hésitez pas, **inscrivez-vous !**

Titres de transport et remboursement :

Dans la limite de **99 € par mois**, l'Etat peut prendre en charge **75% du tarif de certains types d'abonnements**. Vous trouverez des explications détaillées dans notre « **Note aux S1 du 30 septembre 2024** ».

Inclusion scolaire :

Notre organisation n'accepte ni la dégradation continue des conditions de travail des personnels, ni les remises en cause des droits des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers. Nous vous invitons à signer et à faire signer la pétition FO !



Version papier ou **version par internet**

CSA-SD 33 :

Notre déclaration liminaire au Comité Social d'Administration Spécial Départemental de la Gironde du 17 octobre 2024 est en ligne sur notre site Internet.



Agenda

Du 5 au 7 novembre

Conseil National du SNETAA-FO

Mercredi 6 novembre

Ouverture serveur SIAM (Mouvement INTER)

Jeudi 21 novembre

CSA spécial de région académique

Mercredi 27 novembre

Fermeture serveur SIAM (Mouvement INTER)